









Paris, le 17 décembre 2018

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION PSH ALUMNI du 17 décembre 2018

Le 17 décembre 2018 à 18 h 30, les fondateurs de l'association PSH Alumni se sont réunis en assemblée générale constitutive dans les locaux du lycée Privé sous contrat d'association Passy Saint-Honoré.

Présents

Mme	SIGNEYROLE Françoise	2 square Adanson 75005 PARIS
М	DOUROUGUIN Charles	101 avenue de Paris 92320 CHATILLON
Mme	LAVICTOIRE Maylis	88 rue de Général Leclerc 92270 BOIS COLOMBES
M.	ABIVEN Alan	7 rue Diderot 92000 NANTERRE

M. LABLEE a assisté à l'AG en tant que Directeur et représentant du lycée Passy Saint-Honoré.

Représentés

. (Op. 00	1 to procent to the same and th				
Mme	SALIOU Catherine	11 boulevard Eugène Grieux 44000 NANTES			
Mme	BAUWENS Nelly	33 impasse de Vaux – lieu-dit Vaux 71960 VERZE			
M.	EWALD Adrien	61 avenue du Maine 75014 PARIS			
Mme	PEREZ Catherine	14 avenue d Bretteville 92200 NEUILLY SUR SEINE			
M.	MONTROSE Siméon	3 rue de La Source 75016 Paris			
Mme	BUNEL Ghislaine	18 rue Garnier 92200 NEUILLY SUR SEINE			
M.	de LABARTHE Guilhem	13 rue du Général Pershing 78000 VERSAILLES			

L'assemblée générale désigne Françoise SIGNEYROLE en qualité de président de séance et DOUROUGUIN Charles en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- > présentation du projet de constitution de l'association,
- présentation du projet de statuts,
- adoption des statuts,
- désignation des premiers membres du conseil,
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation,
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1ère délibération

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

Mme	SIGNEYROLE Françoise	2 square Adanson 75005 PARIS	
M	DOUROUGUIN Charles	101 avenue de Paris 92320 CHATILLON	
Mme	LAVICTOIRE Maylis	88 rue de Général Leclerc 92270 BOIS COLOMBES	
M.	EWALD Adrien	61 avenue du Maine 75014 PARIS	
M.	ABIVEN Alan	7 rue Diderot 92000 NANTERRE	
M.	de LABARTHE Guilhem	13 rue du Général Pershing 78000 VERSAILLES	
Mme	SALIOU Catherine	11 boulevard Eugène Grieux 44000 NANTES	

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

3e délibération

L'assemblée générale constitutive décide l'ouverture d'un compte bancaire à la Banque Postale et désigne cinq personnes habilitées à faire fonctionner le compte :

Mme	SIGNEYROLE Françoise	Présidente
M	DOUROUGUIN Charles	Président adjoint
M.	EWALD Adrien	Secrétaire
Mme	SALIOU Catherine	Trésorière
Mme	LAVICTOIRE Maylis	Trésorière adjointe

L'établissement d'un chèque de règlement nécessite deux signatures.

Il a été dressé ce présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait, à Paris Le 17 décembre 2018

Le Président de séance Le Secrétaire de séance

SIGNEYROLE Françoise DOUROUGUIN Charles